

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

Site internet : [www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 juillet 2013**

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal de Pranles s'est réuni le 18 juillet 2013 à 20 h 30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Nicolas ARNAUD, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusés : Mme Martine VERDEAUX, procuration donnée à Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, procuration donnée à M. Fabrice MARTEL, M. Christian ROSE, procuration donnée à M. Jean-Claude VIDAL.

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2013
- ⤴ Délibération dématérialisation – raccordement application ACTES – convention avec la préfecture de l'Ardèche avec le Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche (choix dispositif)
- ⤴ Délibération sur la mise en conformité du captage de la Pranlette – constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau du captage
- ⤴ Délibération sur la participation financière pour le Fonds Unique Logement 2013 (FUL)
- ⤴ Délibération sur le protocole financier et désignation des délégués à la communauté d'agglomérations Privas Centre Ardèche
- ⤴ Délibération sur la fixation du prix des boissons et de la petite restauration pour la programmation culturelle 2013 (régie de recettes)
- ⤴ Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe
- ⤴ Délibération pour le renouvellement ou l'infirmité à l'adhésion au PNR des Monts d'Ardèche et à sa charte 2012-2025
- ⤴ Questions diverses :
  1. Disponibilités salle Robert Delon pour activités Université Populaire de la Vallée de L'Eyrieux
  2. Réflexions Olympique Centre-Ardèche – activités périscolaires
  3. Point sur la dématérialisation avec les services de la DGFIP- PESV2 (protocole échange standard)

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant  
er  
d'aborder le 1 point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

## **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2012**

Le point VI du compte-rendu est modifié comme suit :

« Le Conseil délibère à l'unanimité favorablement pour l'attribution de l'aide du Conseil général aux opérations de déneigement »

Le point II du compte rendu est complété comme suit :

- « - Cinéma au Village : 1000 €
- Accompagnement de la scénographie du moulin de Mandy et musée du Bouchet (40 000 €)
- Label PNR pour un hébergeur
- Accompagnement des chemins de création. Projets scolaires : 1000 €
- Dans le cadre du plan pastoral territorial, 7000 € pour un éleveur (en cours)
- 2 subventions au MARAF : 4200 € + 4000 €

Le Point VIII est modifié comme suit :

« Dégagement d'un pontet obstrué sur la route de la Pizette suite aux intempéries, le reste sans changement »

« Deux camions d'enrobés ont été étalés dont un sur la route de Chamarouan. »

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

## **2- DELIBERATION DEMATERIALISATION – RACCORDEMENT APPLICATION ACTES – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ARDECHE AVEC LE SYNDICAT DES INFOROUTES DE L'ARDECHE (CHOIX DISPOSITIF)**

Le projet de délibération porte sur l'autorisation donnée au maire de signer la convention avec la Préfecture de l'Ardèche pour la télédéclaration des actes soumis au contrôle de légalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de mairie est désigné comme responsable de cette déclaration.

## **3-DELIBERATION SUR LA MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE LA PRANLETTE – CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE L'EAU DU CAPTAGE**

Conformément aux dispositions des codes de l'environnement et de la santé publique, une autorisation d'utilisation de l'eau du captage de la Pranlette doit être déposée auprès des services de l'Etat compétents.

Le rapport de l'hydrogéologue agréé pour la délimitation des périmètres de protection est désormais en Mairie, le dossier est à constituer au plus tôt.

La délibération autorisant le Maire à déposer le dossier d'autorisation est adoptée à l'unanimité.

#### **4 –DELIBERATION SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE FONDS UNIQUE LOGEMENT 2013 (FUL)**

La participation à ce fonds représente un coût de 0,30 € par habitant, soit une somme totale de 142,20 € pour la commune de Pranles.

La délibération pour la participation de la commune au Fonds Unique Logement 2013 est adoptée à l'unanimité.

#### **5-DELIBERATION SUR LE PROTOCOLE FINANCIER ET DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS PRIVAS CENTRE ARDECHE**

Les études menées dans le cadre de la constitution de la future communauté d'agglomérations Privas Centre Ardèche conduisent à proposer le principe de neutralité budgétaire et fiscale pour toutes les communes durant au moins les premières années, afin que les ménages ne paient ni plus ni moins d'impôt et que, au global, les communes conservent les mêmes ressources.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint sont désignés comme délégués à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

#### **6-DÉLIBÉRATION SUR LA FIXATION DU PRIX DES BOISSONS ET DE LA PETITE RESTAURATION POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2013 (RÉGIE DE RECETTES)**

Il est proposé que les prix des boissons et de la petite restauration pour la programmation culturelle 2013 s'établissent comme suit :

Pizzas	6 €
Bière	2 €
Boisson au verre	1 €
Boisson (canette)	2 €
Café	1 €
Glace	2 €
Glace à l'eau	1 €
Crêpes sucrées	2 €
Crêpes salées	4 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **7- DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Il s'agit de créer un poste d'avancement pour un agent de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8- DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUVELLEMENT OU L'INFIRMATION À L'ADHÉSION AU PNR DES MONTS D'ARDÈCHE ET À SA CHARTE 2012-2025**

A la suite du vote négatif du conseil municipal dans sa séance du 15 mai dernier pour le renouvellement de l'adhésion de la commune au PNR des Monts d'Ardèche et à sa charte, la Présidente du Parc et son Directeur sont venus exposer de façon détaillée aux élus les enjeux, mais aussi les contraintes que cette adhésion suppose.

Ils ont ainsi présenté les différentes actions menées par le Parc au profit d'acteurs économiques, associatifs et culturels de la Commune, qui ont ainsi perçu des subventions s'élevant à un montant global de 60 000 €.

Par ailleurs, certains habitants de la commune et certaines associations ont contacté le Maire pour marquer leur désaccord devant ce vote négatif.

Enfin, il est précisé que la Région accepte les délibérations qui suppriment la mention « ...acceptent sans réserve... »

Pour ces raisons, et considérant que le niveau d'informations lors du 1er vote était insuffisant, le Maire propose aux conseillers de se prononcer à nouveau sur le principe de cette adhésion.

Après un large échange de vues autour de ces thèmes, il est procédé au vote :

Contre : 5

Abstentions : 0

Pour : 6

Le Conseil adopte le principe de l'adhésion de la commune de Pranles au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour la période 2013-2025. Il demande cependant que soit assurée une meilleure information sur les dossiers concernant la commune et exprime son souhait d'obtenir un bilan régulier sur les actions projetées et réalisées sur le territoire.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

Disponibilités salle Robert Delon pour activités Université Populaire de la Vallée de L'Eyrieux  
L'Université populaire de la Vallée de l'Eyrieux a adressé un calendrier selon lequel elle souhaite utiliser la salle Robert Delon pour ses activités.

Les dates à laquelle la salle pourra être disponible seront arrêtées par le Maire et les adjoints.

Réflexions Olympique Centre-Ardèche – activités périscolaires: Le club sportif Olympique Centre-Ardèche a indiqué qu'il était disposé à proposer des activités aux enfants du groupe scolaire de Pranles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, lorsque celle-ci aura été mise en place. Il est pris acte de cette proposition qui sera étudiée avec plus de détails le moment venu.

Réforme des rythmes scolaires: Un questionnaire a été adressé à la Commune à ce sujet par la communauté de Communes.

Divagation de chiens : A la suite d'un courrier adressé à la mairie, il conviendra de vérifier si un arrêté municipal existe à ce sujet.

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le jeudi 12 septembre 2013 à 20 h30  
(date à confirmer)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 35.